

Bruxelles, le 1er octobre 2003

La Commission présente sa feuille de route au sujet de l'initiative européenne pour la croissance

L'idée d'une initiative européenne pour la croissance, lancée par le Conseil européen réuni à Thessalonique, a lentement mais sûrement fait son chemin pour arriver au sommet de l'agenda politique des États membres. Après en avoir esquissé les contours en juillet dernier, la Commission a accompli des progrès rapides sur plusieurs propositions politiques et législatives dans le domaine des réseaux transeuropéens (RTE) et de la recherche, du développement et de l'innovation en Europe. La Commission propose maintenant une feuille de route détaillée pour les actions à mener et un ensemble de recommandations en vue du Conseil européen d'octobre. L'initiative européenne pour la croissance vise à mobiliser les investissements dans deux domaines clés de l'agenda de Lisbonne: les réseaux et la connaissance. Il y a lieu de multiplier les efforts à court terme, avant 2010, et au-delà de cette date. Contrairement aux tentatives précédentes, la feuille de route présente une approche intégrée des politiques, des mécanismes d'application et des dispositions institutionnelles afin de garantir la mise en œuvre de cette initiative dans des délais serrés. Le moment choisi pour le lancement de l'initiative pour la croissance doit permettre de donner un signal fort, signe d'une gouvernance économique solide et de la confiance dans le potentiel de l'économie européenne. Ce signal viendra soutenir les principales réformes structurelles qui doivent s'accélérer dans le cadre de l'agenda de Lisbonne. Le Conseil européen des 16 et 17 décembre examinera l'initiative européenne pour la croissance et sa liste complète de propositions d'action.

Comme l'a déclaré le président de la Commission, M. Romano Prodi, "après la création de notre monnaie unique, l'euro, la création des conditions nécessaires pour de véritables partenariats public-privé à l'échelon paneuropéen prêts à investir dans les domaines de l'infrastructure, de la recherche et de l'innovation constitue une avancée qualitative bien nécessaire et trop longtemps attendue. Nous avons fait prendre corps à l'agenda de Lisbonne grâce à des politiques appropriées. Nous devons maintenant consentir un effort supplémentaire pour nous donner les moyens de réaliser nos projets. En tant que décideurs politiques à l'échelon communautaire et au niveau national, nous devons comprendre que si nous ne concentrons pas nos ressources publiques limitées sur des projets prioritaires et si nous n'adaptions pas notre cadre juridique et administratif pour tenir compte des besoins du secteur privé qui est disposé à investir à l'étranger, nombre de ces projets ne se concrétiseront pas d'ici à 2010. La Commission a réussi à lancer le projet Galileo ou les partenariats européens pour une économie fondée sur l'hydrogène, mais cela a pris trop de temps. Nous devons progresser plus vite pour respecter notre agenda. La relance qui s'amorce a besoin d'un signal positif fort.

La Commission, les chefs d'État et de gouvernement et le Parlement européen doivent coopérer en vue de réaliser notre agenda RTE et de faire de notre Union élargie à 25 une région d'excellence en matière de recherche, de développement et d'innovation".

La feuille de route de la Commission articule les actions futures autour de quatre recommandations. Celles-ci seront présentées au Conseil européen d'octobre:

1. **La portée:** Un accord clair des chefs d'État et de gouvernement en octobre au sujet de la portée et de l'ampleur de l'initiative européenne pour la croissance. Cet accord devrait servir de mandat et d'orientation pour toutes les formations du Conseil concernées par la mise en œuvre de l'initiative européenne pour la croissance.
2. **Les politiques:** Un engagement du Conseil et du Parlement européen pour l'adoption de décisions clés au début de 2004 concernant les politiques proposées par la Commission depuis juillet dernier dans les domaines des réseaux transeuropéens (transports, bande large et réseaux transeuropéens en ligne), de la R&D et de l'innovation. Il est impératif d'adopter et de mettre en œuvre rapidement la nouvelle liste de propositions prioritaires RTE-transports ([IP/03/1322](#)) comprenant 29 projets pour un coût total d'environ 220 milliards d'euros. Toutefois, pour lancer ces projets et surtout pour amener le secteur privé à y participer, les gouvernements doivent prendre des décisions importantes sur le plan juridique et administratif: adoption des nouvelles règles de financement pour tous les RTE, de la proposition relative à l'eurovignette et du paquet de mesures en suspens concernant l'attribution des marchés publics et la nouvelle procédure de dialogue compétitif. Sur le plan de la recherche et de l'innovation, les États membres doivent faire avancer rapidement leurs travaux afin d'étalonner les progrès accomplis, de partager leurs expériences et de préparer des mesures cohérentes et compatibles permettant d'atteindre l'objectif de 3 % du PIB pour les investissements dans la R&D. L'industrie et toutes les parties prenantes sont invitées à entreprendre la mise en place de plates-formes technologiques européennes dans des domaines essentiels pour la compétitivité de l'économie de l'Union. D'autres améliorations - le brevet communautaire et la modification de la fiscalité en ce qui concerne l'imposition des opérations transfrontalières entre sociétés mères et filiales et les concentrations entre entreprises d'États membres différents contribueront aussi à encourager l'investissement et l'innovation.
3. **Le financement: Les États membres** sont invités à approuver une utilisation plus efficace et effective de la ligne budgétaire RTE de la Communauté, qui fournit chaque année 600 millions d'euros pour le financement de projets RTE. La contribution du budget RTE doit passer de 10 à 30 % dans le cas des projets prioritaires, comme l'a proposé la Commission (IP/03/1322), afin d'exercer un effet de levier pour l'accélération des projets. Les ressources du 6ème programme cadre de l'UE serviront aussi à financer des projets importants dans le cadre de l'initiative européenne pour la croissance, tels que le lancement de plates-formes technologiques européennes.

Par ailleurs, le **Groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI)** devrait adapter les instruments existants aux besoins des secteurs dans le cadre de l'initiative pour la croissance et s'impliquer davantage dans le partage du risque pour les projets d'investissement prioritaires.

Conformément à sa dernière proposition, la BEI devrait: (i) accorder 50 milliards d'euros supplémentaires pour les RTE d'ici la fin de la décennie, dans le cadre d'un nouveau mécanisme de financement des infrastructures de transport; (ii) fournir jusqu'à 40 milliards d'euros supplémentaires dans le cadre de son initiative Innovation 2010 pour des investissements dans les domaines de la recherche, du développement et de l'innovation; (iii) renforcer son mécanisme de financement structuré grâce au transfert d'une part plus importante de ses excédents annuels; (iv) soutenir l'innovation au moyen du capital-risque en allouant un montant supplémentaire de 500 millions d'euros au guichet d'aide au démarrage du MET du Fonds européen d'investissement. En outre, des formules innovatrices sont mises en point dans le domaine du capital-risque et des garanties afin de rassembler les investissements publics et privés pour le financement de la recherche et de l'innovation.

Enfin, les **États membres** de l'UE sont encouragés à réorienter leurs dépenses vers des investissements en capital physique et humain et dans le domaine de la connaissance qui sont de nature à stimuler la croissance, conformément aux grandes orientations de politique économique et dans le respect de leurs obligations dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance. Les États membres devraient enfin profiter de la révision à mi-parcours des programmes soutenus par les fonds structurels et de l'allocation de la réserve de performance en 2004 pour promouvoir les objectifs de l'initiative européenne pour la croissance.

4. **Le suivi:** dans la perspective du Conseil européen de décembre, la Commission continuera de rédiger les propositions nécessaires afin de poursuivre les progrès et de garantir le succès de l'initiative pour la croissance. Dans le prolongement des propositions qu'elle a déjà présentées en juillet 2003, la Commission proposera avant décembre: (i) d'entreprendre une action préparatoire pour la recherche liée à la sécurité, dotée d'un budget d'environ 65 millions d'euros pour la période comprise entre 2004 et 2006, et (ii) d'achever le lancement de la première vague de plates-formes technologiques européennes dans le but d'adapter le budget de la recherche en fonction des perspectives à long terme des principaux secteurs industriels. De plus, la Commission actualisera les règles relatives aux aides d'État pour les PME, et présentera éventuellement une proposition visant à faciliter les concentrations transfrontalières. Elle étudiera également la possibilité de mettre en place un mécanisme de garantie pour l'innovation afin de faciliter la participation du secteur privé dans des partenariats public-privé pour des projets RTE. Enfin, la Commission envisage de présenter au cours du premier semestre de 2004 un livre vert relatif aux aspects réglementaires des partenariats public-privé et de développer éventuellement une structure harmonisée de fonds européens afin d'assurer la transparence fiscale des opérations de capital-risque.